

<http://snalc.org/snalc2015/spip.php?article955>



# CSE DU 15 MARS 2018 : DÉCLARATION DU SNALC

- Actualités - 2017/2018 -



Date de mise en ligne : samedi 17 mars 2018

---

Copyright © Syndicat National des Lycées et Collèges : Académie  
d'Aix-Marseille - Tous droits réservés

---

**CSE du 15 mars 2018**

**Déclaration du SNALC-FGAF**

Monsieur le Ministre,

La séance de ce jour porte sur la sécurité des jeunes en entreprises et sur le DN MADE.

En cette période surchargée par le télescopage des réformes en cours, nous nous félicitons que l'Etat se préoccupe de la sécurité des jeunes en formation en entreprise. Nous sommes néanmoins surpris que cette préoccupation ressorte aujourd'hui. Nous sommes favorables à ce léger retour en arrière après l'assouplissement imposé par les entreprises si friandes de simplification au nom de leur prétendue suprématie dans le monde du travail : la sécurité des élèves et des apprentis ne saurait être une variable d'ajustement. Mais ne pourrait-on être comme on le fait pour les établissements d'enseignement dans le Supérieur agréer les entreprises par anticipation en matière de sécurité plutôt que de s'en remettre au hasard des visites d'une inspection du travail surchargée ?

Par ailleurs, nous sommes effarés par le passage en force, la désinformation et l'infantilisation des enseignants par la hiérarchie intermédiaire (inspection et chefs d'établissements) en ce qui concerne le DN MADE. Au nom d'un hypothétique rayonnement international, c'est précisément le savoir-faire exceptionnel des artisans d'art et des designers de notre pays qui est mis à mal avec la réduction des horaires d'enseignement qu'aucune présence en entreprise ne saurait compenser. A terme, c'est aussi l'accès à ces formations dans les zones rurales qui est en danger. Nous souhaitons que les Recteurs maintiennent partout les DMA en parallèle avec le DN MADE contrairement aux injonctions du Ministère de l'Enseignement Supérieur. Vous savez déjà que nous voterons contre ce texte.

Je vous remercie